

Département  
HAUTE-MARNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de  
LANGRES

Commune de Villegusien-le-Lac

Séance du 17 Octobre 2019

Nombres de membres

Afférents : 15  
En exercice: 25  
Présents : 19

L'an deux mil dix neuf et le dix sept Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr ROBIN Dominique, Maire

Date de la convocation  
09/10/2019

Date d'affichage

Présents : Mr ROBIN Dominique, Maire, Mmes : BLAUT Séverine, CARTAGENA Magali, CHAUSSADE Ingrid, LIEGEY Sylvie, MARIA Madeleine, SIMON Armelle, MM : ANTOINE Laurent, BERNASCONI Eric, BRESSON Yves, CAMUS Jean-Michel, CUENIN Guy, DAIRE Robert, DEMANGE Joel, FEUTRY Xavier, LAPENA François, PERRIN Bernard, PETIT Claude, THIRION Francis  
Absent(s) : MM : PARODI Yann, POINSOT Pascal  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BICREL Séverine à Mr ROBIN Dominique, M. SEJOURNANT Thierry à Mr PETIT Claude  
Excusé(s) : Mme BAZIN Evelyne, M. DARBOT Loic

Secrétaire de séance: Mr BRESSON Yves

- **2019-066** : DEMANDE DE SUBVENTION LE PAILLY TONIC
- **2019-067** : DEMANDE DE SUBVENTION AFMTELETHON
- **2019-068** : INDEMNITE DE CONSEIL
- **2019-069** : REDUCTION DE LA FACTURE DE LOCATION POUR LE CHIEN A PLUMES
- **2019-070** : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2020
- **2019-071** : TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU RUE DE LA VENDUE A PIEPAPE
- **2019-072** : ETUDE POUR LA CREATION DU FUTUR LOTISSEMENT LE RUISSEAU
- **2019-073** : EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS A SAINT-MICHEL
- **2019-074** : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU PAYS DE LANGRES
- **2019-075** : ADHESION A LA CARTE 2 DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU PAYS DE LANGRES
- **2019-076** : MOTION DE SOUTIEN AUX TRESORERIES
- **2019-077** : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, PAR TRANSFERT DE GESTION, D'OUVRAGES DE TRANSPORT D'EAU POTABLE APPARTENANT A COMMUNE DE VILLEGUSIEN LE LAC AU BENEFICE DU SMIPEP
- **2019-078** : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

**- 2019-066 : DEMANDE DE SUBVENTION LE PAILLY TONIC**

Le Maire présente la demande de subvention de l'Association "Le Pailly Tonic" pour l'aide au financement des cours de gym.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention de l'Association "le Pailly Tonic"

à main levée (pour : 16 contre : 1 abstentions : 4)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

**- 2019-067 : DEMANDE DE SUBVENTION AFMTELETHON**

Le Maire présente la demande de subvention de l'AFMTELETHON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention de l'AFMTELETHON

à main levée (pour : 13 contre : 4 abstentions : 4)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

**- 2019-068 : INDEMNITE DE CONSEIL**

Le Maire présente l'indemnité de conseil de Monsieur CHAVAROC Jérôme, Trésorier, pour l'année 2019 d'un montant de 373,67€ net.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter l'indemnité de conseil de Monsieur CHAVAROC Jérôme d'un montant de 373,67€ net pour l'année 2019.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à cette indemnité de conseil

à main levée (pour : 20 contre : 0 abstentions : 1)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

**- 2019-069 : REDUCTION DE LA FACTURE DE LOCATION POUR LE CHIEN A PLUMES**

Le Maire présente la demande de l'Association Le Chien à Plumes pour une réduction exceptionnelle de sa facture de location du foyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de:

- Procéder à une réduction de la facture de location du foyer d'un montant de 1 209,36€, titre n°143 du 04 septembre 2019.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à établir le titre annulatif correspondant et le signer.

à main levée (pour : 18 contre : 2 abstentions : 1)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

**- 2019-070 : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2020**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les tarifs de l'eau et l'assainissement pour l'année 2020.

Il est proposé une augmentation de 2% des tarifs de l'eau et de supprimer la part assainissement pour les maisons non raccordable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'appliquer les tarifs suivants :

**EAU**

Abonnement du 01/01/2020 au 31/12/2020 : 24,00€  
De 0 à 120 m3 : 1,31€ le m3  
De 121 à 300 m3 : 1,26€ le m3  
De 301 à 600 m3 : 1,00€ le m3  
Au-delà de 600 m3 : 0,56€ le m3

**ASSAINISSEMENT** (pour les maisons raccordables) :

Abonnement du 01/01/2020 au 31/12/2020 : 20,00€  
A partir du 1 m3 d'eau consommé : 0,30€ le m3

à main levée (pour : 20 contre : 0 abstentions : 1)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

#### **- 2019-071 : TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU RUE DE LA VENDUE A PIEPAPE**

Le Maire délégué d'Heuilley-Cotton présente l'estimation faite par le cabinet CARDINAL pour le bouclage et le renforcement du réseau d'eau de la rue de la Vendue à Piépape d'un montant de 88 090,00€ HT. Il rappelle également la délibération 2019-008 du 14 mars 2019 acceptant l'étude d'un montant de 4 720,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Demander les subventions aux différents services concernant ce dossier.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à ces demandes de subventions.

UNANIMITE (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

#### **- 2019-072 : ETUDE POUR LA CREATION DU FUTUR LOTISSEMENT LE RUISSEAU**

Le Maire délégué d'Heuilley-Cotton présente les offres de prix du Cabinet Cardinal pour la création du futur lotissement le Ruisseau d'un montant de 17 500,00€ HT pour la partie maîtrise d'oeuvre et 6 410,00€ HT pour la partie géomètre pour un lotissement de 7 parcelles ou moins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter la proposition du Cabinet Cardinal pour la partie maîtrise d'oeuvre d'un montant de 17 500,00€ HT
- Accepter la proposition du Cabinet Cardinal pour la partie géomètre d'un montant de 6 410,00€ HT
- Demander les subventions aux différents services
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

#### **- 2019-073 : EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS A SAINT-MICHEL**

Le Maire délégué d'Heuilley-Cotton présente l'avant projet sommaire du SDED 52 pour l'effacement des réseaux aériens à Saint-Michel d'un montant de 94 390,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter l'avant projet sommaire du SDED 52 pour l'effacement des réseaux aériens à Saint-Michel d'un montant de 94 390,00€.
- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

UNANIMITE (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

#### **- 2019-074 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU PAYS DE LANGRES**

Vu la délibération du comité syndical du SMTPL en date du 30 septembre 2019 modifiant ses statuts;

Après avoir pris connaissance de la délibération du SMTPL et des statuts modifiés;  
En application du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois pour se prononcer sur les demandes d'adhésion et sur les modifications statutaires;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres
- Mandate le Maire ou les Maires délégués pour notifier cette décision au syndicat.

UNANIMITE (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

**- 2019-075 : ADHESION A LA CARTE 2 DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU PAYS DE LANGRES**

Vu la délibération du comité syndical du SMTPL en date du 30 septembre 2019 modifiant ses statuts;

Vu l'article 2 des statuts annexés à la délibération du 30 septembre 2019;

Considérant qu'il est demandé à la commune de se positionner sur son adhésion à la carte 2;

Considérant que cette carte nommée " bouquet de nouvelles mobilités" vise à favoriser la mobilité en milieu rural;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer à la carte 2 "bouquet de nouvelles mobilités" proposée par la SMTPL.
- Mandate le Maire ou les Maires délégués pour notifier cette décision au syndicat.

UNANIMITE (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

**- 2019-076 : MOTION DE SOUTIEN AUX TRESORERIES**

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc) et seraient remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie/du SIP, etc seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil municipal de VILLEGUSIEN LE LAC demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que la trésorerie/SIP/SIE/ etc soit maintenu, pérennisé et renforcé afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

UNANIMITE (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

**- 2019-077 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, PAR TRANSFERT DE GESTION, D'OUVRAGES DE TRANSPORT D'EAU POTABLE APPARTENANT A COMMUNE DE VILLEGUSIEN LE LAC AU BENEFICE DU SMIPEP**

Suite à une modification de la convention, la présente délibération annule et remplace la délibération 2019-064 du 05 septembre 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la convention de mise à disposition, par transfert de gestion, d'ouvrages de transport d'eau potable appartenant à la commune de Villegusien le Lac au bénéfice du SMIPEP.
- Autorise le Maire ou les Maires délégués à signer tout document relatif à cette affaire

UNANIMITE (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

**- 2019-078 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS**

Le Maire présente la convention de servitudes transmise par Enedis pour le raccordement d'une unité de méthanisation sur la Commune de Verseilles le Bas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Autoriser le Maire ou les Maires délégués à signer la convention de servitudes avec Enedis pour le raccordement d'une unité de méthanisation sur la commune de Verseilles le Bas.

UNANIMITE (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)  
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 18/10/2019

**Complément de compte-rendu:**

**CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS**

Suite à une prolifération importante des chats dans la commune de Villegusien le Lac, une convention est en cours avec l'Association 30 millions d'amis pour la stérilisation.

Il est demandé un représentant bénévole par village. Monsieur DAIRE Robert se porte volontaire pour Villegusien. Il est demandé que des personnes se porte bénévoles pour les villages de Piépape, Prangey, Vesvres sous Prangey et Saint-Michel.

**TAXE AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer de taxe d'aménagement communale pour l'ensemble de la commune nouvelle de VILLEGUSIEN LE LAC.

**CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE**

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à Villegusien le dimanche 10 novembre à 10h, il s'agit de la cantonale avec présence des portes drapeaux.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à Heuilley-Cotton le lundi 11 novembre à 11h.

## **BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque a déménagé à Villegusien depuis le mois de septembre, Magali CARTAGENA, bénévole ouvre les jeudis des semaines impaires de 16h30 à 17h30.

Afin de pouvoir augmenter les jours et horaires d'ouvertures, le Maire fait appel à toutes personnes voulant être bénévole.

## **ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES DU RPI DE VILLEGUSIEN LE LAC**

Plusieurs actions sont menées par l'association des parents d'élèves du RPI de Villegusien le Lac (sapins, chocolats, fromages.....), les documents sont disponible en mairies.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 05 DECEMBRE 2019 A 20H30**

